

Mission de vérification aux comptes

Présents :

Daniel KARBOVIAC – Jean-Pierre PRIGENT, Vérificateurs aux comptes

David QUINTIN, Trésorier de la LBVB

Christine PENNAMEN, Secrétaire Comptable

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/05/2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball du 27 juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des comptes annuels arrêtés au 31/05/2016.

Le samedi 11 juin 2016, nous nous sommes rendus au siège de la LBVB, 31 rue Abbé Martin à Pontivy, afin de procéder à l'examen des comptes de BILAN et de RESULTAT arrêtés au 31/05/2016.

A cette réunion de travail, David QUINTIN, Trésorier de la LBVB, et Christine PENNAMEN, Secrétaire Comptable, ont mis à notre disposition les documents et pièces comptables nécessaires à notre mission de vérification. Ils ont répondu à toutes les questions et explications que nous avons été amenés à leur demander lors de ce contrôle.

Durant les échanges :

-nous avons fait remarquer que le suivi des comptes n'apparaissait pas dans les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur alors que les statuts prévoit explicitement que « le Comité Directeur suit l'exécution du budget adopté par l'Assemblée générale ». Ce suivi est d'autant plus important qu'il n'existe pas dans les faits de Commission Financière et que des ajustements budgétaires sont toujours réalisés en cours de saison.

-nous avons noté que les remarques faites l'an passé sur la répartition de certaines charges de personnel en comptabilité analytique ont commencé à être appliquées.

A propos de comptabilité analytique, il serait opportun d'améliorer la présentation du tableau en le rendant plus lisible et en permettant une analyse comparative plus transparente d'une année sur l'autre.

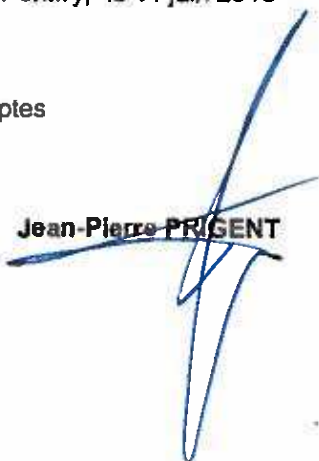
Sur la base des sondages et contrôles de cohérences effectués, et après examen des tableaux BILAN et COMPTE DE RESULTAT établis par le Cabinet COGEDIS FIDEOR de Pontivy, nous considérons que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés, en faisant ressortir une perte de 24 048.29 euros, donnent une image fidèle des opérations de l'exercice clos le 31/05/2016.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner le quitus au Trésorier.

Fait à Pontivy, le 11 juin 2016

Les vérificateurs aux comptes


Daniel KARBOVIAC


Jean-Pierre PRIGENT